

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 8 mars 2011 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale)

NOR : ETSS1130224A

Le directeur de la sécurité sociale,
Vu le code de la sécurité sociale ;
Vu le décret modifié n° 46-2769 du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines ;
Vu le décret modifié n° 97-464 du 9 mai 1997 relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;
Vu l'arrêté du 9 novembre 2009 portant création de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Beaumont, chef de l'antenne interrégionale de Nancy, délégation est donnée à Mme Véronique Welter, adjointe au chef de l'antenne interrégionale de Nancy.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés et publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait le 8 mars 2011.

Le directeur de la sécurité sociale,
D. LIBAULT